

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal jeudi 5 décembre 2024

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20u00.

SEANCE PUBLIQUE

1. Prise en connaissance de la validité des élections communales.
Le Conseil communal prend connaissance de la validité des élections communales.
 2. Installation des Membres du Conseil communal: renonciation de mandat, vérification des pouvoirs, prestation de serment et détermination de l'ordre des élus.
Le Conseil communal examine les lettres de créance et les conditions d'éligibilité des élus et prend connaissance des abandons de mandats. Avant d'accepter leur mandat, les élus prêtent serment entre les mains du président sortant du Conseil communal. Le Président sortant prête serment entre les mains du membre de l'ancien Conseiller communal le plus âgé. L'ordre des Conseillers est déterminé immédiatement après la prestation de serment.
 3. Communication de la formation de factions.
Aucun acte de formation du groupe n'a été déposé. Le Conseil communal prend acte du fait que ce point de l'ordre du jour ne sera pas traité.
 4. Election du Président du Conseil Communal.
Le Président sortant du Conseil communal reçoit l'acte de présentation du candidat Président Monsieur Bernard Carpriau et en confirme la recevabilité. Le Conseil communal prend acte de l'acte de présentation de Bernard Carpriau. Il assure aussitôt la présidence de la réunion d'installation.
 5. Prestation de serment des Echevins et détermination de l'ordre des élus.
Les Echevins directement élus prêtent serment entre les mains du Président du Conseil communal avant d'accepter leur mandat. L'ordre des Echevins est déterminé immédiatement après la prestation de serment.
 6. Confirmation de l'acte de nomination du Bourgmestre désigné.
Le Conseil communal prend connaissance de l'acte de présentation du candidat bourgmestre, Walter Vansteenkiste. Le Conseil communal confirme l'acte de présentation par vote secret. Après la confirmation de l'acte de présentation, Monsieur Walter Vansteenkiste porte le titre de « Bourgmestre désigné ».
 7. Election des Membres du Conseil de Police.
Sur la base des actes de présentation déposés et de la liste des candidats, le Conseil communal élit en son sein 4 Conseillers de police pour la zone AMOW réunissant plusieurs communes. Cette élection en séance publique se fait par vote secret avec droit de vote multiple.
-

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, 16-12-2024,

Par ordonnance:
Le Directeur général
Rudi SEGHERS

Le Président
Bernard CARPRIAU

